

RAPPORT N° 05/5-22
au Conseil Municipal

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2004
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

La régie chargée de la gestion des Cimetières et du Crématorium est un service public doté de l'autonomie financière qui dispose d'un budget propre, distinct de celui de la Commune. Il retrace essentiellement les opérations suivantes :

- en dépenses : produits d'entretien, fournitures de bureau, fluides (électricité, gaz, etc...), personnel ;
- en recettes : opérations de fossoyage, opérations de crémation, prestations diverses (columbarium, casiers frigorifiques, etc...).

A la clôture de l'exercice, la réalisation du Budget de la Régie est indiquée au sein de deux documents qui sont respectivement :

- le Compte Administratif pour ce qui est de l'Ordonnateur d'une part,
- le Compte de Gestion pour ce qui est du Comptable d'autre part.

Les prévisions budgétaires retenues au titre de l'exercice 2004 s'équilibraient à la somme de 263 070,35 € pour le Fonctionnement.

L'exécution du Budget se traduit comme suit :

- recettes	230 414,28 €,
- dépenses	252 296,21 €,
. Résultat de l'exercice	- 21 881,93 €,
- reprise du Résultat de l'exercice antérieur	23 570,35 €,
. Résultat brut de l'exercice (1)	1 688,42 €.

Je vous demande d'approuver le Compte administratif 2004 de la Régie des Affaires Funéraires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.


LE MAIRE
Victorin
René-Paul VICTORIA

(1) Avec la reprise du résultat antérieur excédentaire de 23 570,35 €, le résultat brut global de clôture fait apparaître un excédent de 1 688,42 €.

DELIBERATION N° 05/5-22
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 24 juin 2004

OBJET

COMPTE ADMINISTRATIF 2003
REGIE AFFAIRES FUNERAIRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/5-22 du Député-Maire ;


Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Vie Familiale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Approuve le Compte Administratif 2004 de la Régie des Affaires Funéraires qui fait apparaître un déficit de 21 881,93 € en Section de Fonctionnement.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 1^{er} JUIL. 2005

LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA



[The main body of the document is filled with numerous handwritten signatures and scribbles, many of which are crossed out with heavy black lines. Some legible fragments include 'Maire', 'Préfecture', and 'Municipalité'. The signatures are scattered across the page, indicating a process of review or approval.]

Certifié exécutoire par le Maire,
compte tenu - de la transmission en Préfecture, le
- de la publication, le

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]

Fait à Saint-Denis, le

[Handwritten signature]

[Handwritten signature]